



AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-507

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique :

Que le 10 mars 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2025-507 relatif aux ententes de financement et d'exécution de travaux municipaux;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalitenominique.qc.ca.

Avis donné à Nominique, le 25 avril 2025.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 25 avril 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq (25 avril 2025).